

Michel Pauly

Le racisme à domicile

Introduction au dossier

Trois études concernant le racisme ouvert ou larvé au Luxembourg viennent d'être publiées. En septembre 2023 est paru le sixième « Rapport de l'ECRI sur le Luxembourg », émanant d'une commission du Conseil de l'Europe qui analyse la lutte contre le racisme et l'intolérance¹. En octobre, la FRA, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, a présenté les résultats de son enquête « Being Black in Europe » réalisée auprès de 6000 personnes d'ascendance africaine dans douze États membres de l'UE, dont le Luxembourg². Et en novembre, c'était au tour du CEFIS (Centre d'étude et de

formation interculturelles et sociales asbl) de rendre public le deuxième volet de son étude sur « Le racisme et les discriminations ethno-raciales au Luxembourg : la parole aux victimes »³. La première partie, élaborée en coopération avec le LISER (Luxembourg Institute of Socio-Economic Research) et portant sur une analyse quantitative et qualitative, était parue en 2022⁴.

Au printemps prochain devrait également être rendu public le Plan d'action national de lutte contre le racisme et les discriminations que le gouvernement a élaboré à la suite des études du CEFIS et du LISER

ainsi que de consultations thématiques et à la demande d'une motion parlementaire adoptée en juillet 2020 pour tirer des conclusions nationales du premier rapport de la FRA de 2016. Dans celui-ci, le Luxembourg avait en effet été épinglé comme champion peu glorieux du racisme en Europe. 69% des répondants y disaient avoir éprouvé, au cours des cinq années passées, le sentiment d'être victimes de discrimination raciale, ce qui constituait le taux le plus élevé des douze États européens participant à l'enquête (la moyenne européenne étant de 39%)⁵. Dans le rapport de 2023, ce taux est tombé à 47% :

Quelques repères clés de l'antiracisme au Luxembourg

Liste non exhaustive reprenant des moments importants dans la lutte contre l'antiracisme au Luxembourg

1977

Ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, signée à New York en 1966.

2006

Création de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), association pionnière dans le domaine de la défense des droits des étrangers et de la lutte contre le racisme, et en faveur du vivre-ensemble interculturel, suivie du Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) en 1985.

1980

Le Luxembourg introduit dans le Code pénal des articles sur la discrimination raciale et l'incitation à la haine raciale.

1990

Création du groupe d'étudiants antiraciste et antifasciste Wäis Rous.

1993

Campagne européenne de la jeunesse contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

amélioration qui ne nous dispense pas de sérieux efforts supplémentaires. Pourtant le gouvernement tarde à faire publier son plan d'action. Reporté dans un premier temps au mois de décembre, de sorte que la rédaction de *forum* avait prévu de pouvoir y réagir dans le présent dossier, il est désormais annoncé pour début 2024 selon l'accord de coalition du nouveau gouvernement.

En étroite collaboration avec le CEFIS, la rédaction de *forum* a malgré tout décidé de finaliser son dossier sur le racisme au Luxembourg pour le numéro de janvier 2024. Ce racisme, ouvert ou larvé, ne concerne pas seulement des personnes d'origine africaine, mais également des personnes d'origine asiatique, maghrébine, des musulmans, des Portugais, des Roms et des personnes originaires d'Europe de l'Est. Outre plusieurs articles, le CEFIS a fourni des citations de victimes tirées de son enquête.

La définition du terme « racisme » est difficile et controversée, d'autant plus que l'anti-racisme part du fait qu'il n'y pas différentes races, mais qu'il n'existe qu'une seule race humaine, quitte à constater des phénotypes différents. Ce terme peu courant, employé par plusieurs de nos auteurs, désigne l'ensemble des traits observables d'un organisme biologique, dont p. ex. la couleur de la peau ou la forme des yeux, caractéristiques qui n'ont bien sûr aucune valeur qualitative. L'étude du

LISER-CEFIS a fait ressortir que des réactions racistes peuvent tout aussi bien être déclenchées par une tenue vestimentaire ou des pratiques culturelles distinctes de celles de la majorité ou des autochtones.

Pour ce qui est de la définition du racisme, la contribution d'Esin Göksoy nous paraît particulièrement intéressante parce qu'elle tente – dans une approche ouvertement marxiste – une définition politique et structurelle du racisme et d'autres discriminations.

—
**Un autre élément résultant
 de l'enquête du CEFIS est la
 fréquence du recours largement
 majoritaire au silence en réaction
 à des agressions racistes.**
 —

Elle attribue en effet, de façon très cohérente, toutes discriminations racistes ou autres aux intérêts qu'ont les capitalistes à diviser la force de travail pour mieux la contrôler. L'auteure dépasse ainsi les explications purement psycho-sociales qui sont en général avancées pour comprendre les motivations racistes et discriminatoires. Cependant, nous aimerions

mettre en garde devant une dilution du racisme dans une mer de discriminations sans distinction⁶.

L'enquête quantitative LISER-CEFIS avait déjà montré que 35% des personnes de couleur noire se disaient victime d'une attitude raciste lors de la recherche d'un emploi, 41% sur leur lieu de travail, 37% lors de la recherche d'un logement. L'article de Sonia Neves de l'OGBL montre la fréquence et la variété des discriminations racistes sur le lieu de travail. Il n'empêche que des propos ou attitudes racistes peuvent parfaitement atteindre aussi des personnes en dehors de toute relation de travail, voire entre patrons. L'étude du CEFIS a mis en exergue les conséquences à long terme pour la victime que peuvent avoir des remarques, souvent irréfléchies ou inconscientes de la part de la personne qui les formule. Deux personnes racisées fournissent dans notre dossier des témoignages forts sur leur vécu et leur quête d'identité. A contrario, une personne à la peau bien blanche et intégrée dans la société luxembourgeoise se demande si elle ne véhicule pas de manière inconsciente des stéréotypes racistes.

Un autre élément résultant de l'enquête du CEFIS est la fréquence du recours largement majoritaire au silence en réaction à des agressions racistes. L'explication que fournissent les victimes est double : soit elles craignent d'aggraver leur situation – c'est notamment le cas de parents

1996

La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), très active dans les années 1990, porte plainte contre X pour la diffusion de flyers incitant à la haine raciale et pour l'apposition de graffitis néonazis.

1997

Participation du Luxembourg à l'Année européenne contre le racisme par le biais d'une multitude de projets, manifestations et campagnes d'informations et de sensibilisation.

2006

Loi sur l'égalité de traitement créant le Centre pour l'égalité de traitement (CET).

2012

Campagne de grande envergure contre le racisme, « We make Luxembourg », qui rassemble plus de 80 organisations et a pour objectif de sensibiliser la population au problème du racisme et de la xénophobie.

2010-2014

Premier Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations.

d'élèves victimes de remarques racistes à l'école (35% des Portugais dans l'enquête LISER-CEFIS) –, soit elles n'ont aucun espoir qu'une plainte ou action publique aboutisse. Et le juriste Frank Wies les conforte dans cette crainte : le droit luxembourgeois rend très difficile l'apport de la preuve d'une intention malveillante dans le chef de l'auteur d'un propos discriminatoire. Il ne cite même aucun procès pour plainte contre un auteur raciste. L'asbl Finkapé qui s'était engagée dans la lutte anti-raciste s'est même dissoute ces dernières semaines, incapable de répondre à toutes les demandes de personnes d'origine africaine. L'asbl Passerell tient bon et montre dans sa contribution comment les demandeurs d'asile sont aussi victimes de racisme structurel induit par la loi ou l'administration. Et deux collaboratrices de l'ASTI présentent deux projets visant un « empowerment » des victimes et des victimes potentielles de discriminations racistes ou autres.

Malheureusement, un article analysant le rôle et la responsabilité de la presse en matière de racisme au Luxembourg n'a pu se faire, le journaliste contacté étant, comme tous ses confrères et consœurs, submergé de travail.

En 2022 déjà, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU avait incité le gouvernement luxembourgeois à collecter des statistiques sur les indicateurs socioéconomiques ventilés par

origine ethnique afin se doter d'une base empirique pour évaluer les effets de ses mesures antidiscriminatoires, renforcer la formation en matière de sensibilité anti-raciste des juges, procureurs, avocats et membres de la force publique, et prendre des mesures pour faciliter l'accès à la justice des victimes⁷. Ses conclusions, et bien d'autres, avaient été reprises aussi dans le premier volet de l'enquête LISER-CEFIS commanditée par le gouvernement, ainsi que par l'ECRI. Une mesure concrète, répétée récemment par Nathalie Morgenthaler, son ancienne directrice aujourd'hui députée du CSV, serait de doter le Centre pour l'égalité de traitement (CET) – absent de l'accord de coalition – du pouvoir d'investigation et du droit d'être saisi de plaintes et de les porter devant les tribunaux au nom des victimes. En outre, il faudrait créer une structure d'accueil à laquelle les victimes pourront s'adresser et qui garantisse une prise en charge psycho-sociale et empathique, y compris en cas de procès. Voyons voir ce que retiendra de toutes ces recommandations le Plan d'action annoncé par l'ancien gouvernement et promis par l'actuel pour début 2024. ♦

- 1 <http://tinyurl.com/ecrilux>
- 2 <http://tinyurl.com/FRA-Survey23>
- 3 <http://tinyurl.com/CEFIS-RED>
- 4 <http://tinyurl.com/CEFIS-Etude>
- 5 Voir l'article du CEFIS à la page 28.
- 6 Voir à propos d'autres discriminations le dossier dans *forum* 410 (octobre 2020).
- 7 <http://tinyurl.com/UN-CERD>
- 8 Voir Luxemburger Wort du 13/12/2013.

2017

Chaîne humaine devant la Chambre des députés, rassemblant plus de 25 associations, pour exprimer leur solidarité avec les réfugiés et contre les discours xénophobes et racistes.

2019

L'ASTI, le CLAE et le CET organisent la conférence-débat « Being black in Luxembourg ». Intensification des mouvements sociaux et création de nouvelles associations ayant comme principale mission la lutte contre le racisme, comme Finkapé et Lëtz Rise Up, suivi plus tard de One People.

2022

Publication d'une première partie de l'étude *Le Racisme et les discriminations ethnoraciales*, suivie d'une deuxième partie en 2023 réalisée par le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research, avec le soutien du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

2023

Une circonstance aggravante est instituée pour toute infraction commise avec une motivation raciste. Le Luxembourg prépare un Plan d'action national contre le racisme.